



Ouyahia convoqué par la justice

# Cafouillage juridique ou de communication ?

Page 2

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4762 - Lundi 22 avril 2019 - Prix : 10 DA

Pâques sanglantes au Sri Lanka  
**Plus de 200 morts dans des attentats contre des églises**

Page 12

Concertations autour des élections présidentielles

## Des partis politiques déclinent l'invitation de Bensalah

Page 3

**Les démocrates libéraux voudraient refaire l'enquête russe**

Par Mohamed Habili

Les démocrates américains, révoltés, furibonds, désespérés (en fait, on ne sait trop quelles familles d'adjectifs leur conviendraient le mieux pour le moment), de ne pas trouver dans le rapport du procureur spécial dans l'enquête russe, Robert Mueller, de quoi faire condamner Donald Trump pour intelligence avec l'ennemi, reportent tout leur espoir et toute leur fureur sur l'autre volet du dossier, à savoir l'accusation d'obstruction à la justice. A les en croire, s'il n'y a rien dans ce rapport qui puisse justifier des poursuites pour le premier chef, il contiendrait entre les lignes en revanche, suffisamment d'éléments à charge pour le faire condamner pour le deuxième. On ne sait trop pourquoi, le procureur spécial, qui pourtant n'a jamais porté Trump dans son cœur, a parsemé son rapport de données concordantes en ce sens, laissant à des lecteurs particulièrement partiaux et pugnaces le soin de les extraire l'une après l'autre, au lieu de les ramasser toutes pour tirer lui-même la conclusion que Trump doit être jugé pour avoir entravé le cours de son enquête. S'il n'y a rien fait de tel, c'est sûrement parce qu'il a estimé ne pas disposer de preuve probante pour ce faire. Mueller aurait pu aussi laisser en suspens la question de la collusion avec les Russes.

Suite en page 3

Cour d'appel militaire de Blida

## Mandat de dépôt contre Saïd Bey, mandat d'arrêt contre Habib Chentouf



Phs/D. R.

Un mandat de dépôt a été délivré à l'encontre de l'ancien commandant de la 2<sup>ème</sup> région militaire (RM), Bey Saïd et un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre de l'ancien commandant de la 1<sup>ère</sup> RM, Chentouf Habib pour "dissipation et recel d'armes et de munitions de guerre et infraction aux consignes de l'armée", a indiqué dimanche la Cour d'appel militaire de Blida dans un communiqué. Lire page 2

Regards

**La démographie, le grand piège d'une société en développement**

Page 4

Cinéma

**Avant-première à Alger du film «Irfane»**

Page 13

Ouyahia convoqué par la justice

# Cafouillage juridique ou de communication ?

■ L'information tombée avant-hier, aux allures de bombe, diffusée deux heures après avoir été annoncée par la télé publique, donc media officiel, disait ceci : "Le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) a convoqué samedi Ahmed Ouyahia, ex Premier ministre, et Mohamed Loukal, ministre des Finances et ancien gouverneur de la Banque d'Algérie, pour des affaires de corruption, a rapporté l'Entreprise publique de la télévision (EPTV). Ces deux responsables ont été convoqués, précise la même source, pour "des affaires de dilapidation des deniers publics et de privilèges indus" (APS)..."

Par Nadjib Stambouli

C'est la première fois qu'on aura vu une dépêche APS, revêtant un caractère éminemment officiel, se référer à un autre organe, fût il l'EPTV, pour une information concernant une affaire impliquant de hauts responsables au sein de l'Etat algérien. On ne sait d'où est sortie l'info précisant la date de

convocation, à savoir le dimanche, qui ne figure ni dans le JT ni dans la dépêche le reprenant. Une fois l'effet surprise digéré, un flot de commentaires et d'analyses plus ou moins sérieux ou fantaisistes ont surgi, à commencer par la mention d'une Haute cour devant statuer sur de tels cas, plus précisément pour Ouyahia, pour des faits commis ou censés l'avoir été durant l'exercice de ses fonctions. A cette précision que la Cour en question n'a pas encore vu le jour. Quid du tribunal de Sidi M'hamed qui a lancé la convocation ? Les citoyens, qui ne s'embarassent pas de ces considérations de compétence entre Cour et tribunaux, se sont dirigés le lendemain, jour de la convocation selon la vox-populi, en foule vers ledit tribunal. Des heures durant, ils ont lancé des slogans et mots d'ordre dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'étaient pas très flatteurs pour la probité de l'ancien Premier ministre. Loukal n'a même pas eu droit à une citation, la colère ciblant Ouyahia et, sur la lancée, ignorant superbe-

ment la présomption d'innocence. Les rumeurs les plus folles ont couru, comme attendu en pareille circonstance, les uns affirmant que les deux prévenus sont entrés par une porte dérobée, d'autres disant qu'ils n'ont même pas reçu une convocation et bonne et due forme, d'autres encore, plus portées sur les versions extrêmes, qu'une bataille de clans a carrément annulé la convocation. Pendant ce temps, un des deux concernés, Loukal en l'occurrence, en sa qualité de ministre des finances, procédait tranquillement à l'installation du nouveau DG des douanes, nommé la veille par Bensalah. Il a bel et bien accompli cette tâche protocolaire, relevant de ses prérogatives ministérielles, comme si de rien n'était. Comme s'il n'était pas convoqué le jour-même pour des affaires graves. Pendant ce temps, jusqu'à l'heure où nous mettons sous presse, aucune nouvelle de Ouyahia, l'autre personnalité convoquée par le même tribunal. Comme si de rien n'était...

Les citoyens devant le tribunal ainsi que les medias de la



Ph.D.R.

presse écrite et audiovisuels ont attendu longtemps ne serait-ce qu'une information venant du procureur, mais en vain. Le talon d'Achille de l'Etat algérien demeure son réflexe à se murer dans le silence au moment où est demandée, exigée même, la communication, pour éviter jus-

tement que la rumeur ne prenne la place laissée vacante par cette rétention de l'information.

Tout se passe comme si de rien n'était.

Comme si le peuple algérien n'était pas en plein hirak...

N. S.

## Cour d'appel militaire de Blida Mandat de dépôt contre Saïd Bey, mandat d'arrêt contre Habib Chentouf



UN MANDAT de dépôt a été délivré à l'encontre de l'ancien commandant de la 2ème région militaire (RM), Bey Saïd et un mandat d'arrêt a été émis à l'encontre de l'ancien commandant de la 1ère RM, Chentouf Habib pour "dissipation et recel d'armes et de munitions de guerre et infraction aux consignes de l'armée", a indiqué dimanche la Cour d'appel militaire de Blida dans un communiqué. "Conformément aux dispositions de l'article 11 alinéa 3 du code de procédure pénale et, dans le strict respect de ses dispositions, le procureur général militaire près la Cour d'appel militaire de Blida, porte à la connaissance de l'opinion publique, que des poursuites judiciaires ont été engagées pour les chefs de dissipation et recel d'armes et de munitions de guerre au profit de personnes non habilitées à les détenir et infraction aux consignes de l'armée, faits prévenus et réprimés par les articles 295 et 324 du Code de justice militaire, à l'encontre des dénommés: Bey Saïd, Chentouf Habib et de toutes autres personnes que l'instruction viendrait à établir", a précisé la même source. Pour "la nécessité des enquêtes, le juge d'instruction, sur réquisition du procureur militaire de la République de Blida, a ordonné, à titre conservatoire, la saisie des armes et des munitions et a décerné un mandat de dépôt à l'encontre du dénommé Bey Saïd et un mandat d'arrêt à l'encontre du dénommé Chentouf Habib, pour violation des obligations du contrôle judiciaire auxquelles il est déjà soumis". Lynda N.

## Tribunal

### Convocation d'Ouyahia par le tribunal, ce qu'il faut savoir

L'euphorie générale provoquée par l'annonce de la convocation d'Ahmed Ouyahia, ex-Premier ministre et de Mohamed Loukal, ministre des Finances et ancien gouverneur de la Banque d'Algérie, par le tribunal de Sidi M'hamed étant maintenant digérée, il s'agit de remettre les pieds sur terre et comprendre ce que prévoit les textes en vigueur pour mener cette action judiciaire à terme et à une sentence qui répondrait aux aspirations du peuple. L'enquête dans laquelle sont cités l'ex-Premier-ministre et l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie évoque d'abord la «dilapidation de deniers publics», puis de «privilèges indus». Aussi, sur ce der-

nier point, il n'est pas précisé si ce sont les deux responsables concernés qui en ont bénéficié ou ce sont eux qui les ont accordés à des tiers. Ceci étant, sachant qu'actuellement l'audition des ministres obéit à des procédures spéciales relevant de la Cour suprême, il est aussi important de souligner l'absence au plan juridique et réglementaire d'une procédure particulière permettant de juger un ex-Premier ministre qui a commis des délits ou des crimes dans l'exercice de ses fonctions. Néanmoins, à l'instar des précédentes, la Constitution de 2016, dans son chapitre III relatif au pouvoir judiciaire, prévoit dans son article 177 qu'il est institué

une Haute Cour de l'Etat pour connaître des actes pouvant être qualifiés de haute trahison du président de la République, des crimes et délits du Premier ministre, commis dans l'exercice de leurs fonctions». Expliquant que «la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de l'Etat, ainsi que les procédures applicables sont fixées par une loi organique». De ce fait, pour pallier l'absence d'un texte juridique proprement destiné pour juger et sanctionner les délits et/ou crimes dont se serait rendu coupable un ex-Premier ministre, en l'occurrence Ahmed Ouyahia, puisque c'est de lui qu'il s'agit, il en ressort l'impératif de mettre sur pied

cette Haute Cour de l'Etat et d'élaborer une loi organique préconisée par la Constitution en vue de la mettre en œuvre maintenant que la machine pour l'ouverture des dossiers de corruption sous toutes ses formes est mise en branle. Au demeurant, il revient au procureur de Sidi M'hamed de répondre au droit à l'information de l'opinion publique sur le déroulement, pour la première fois dans le pays, de l'ensemble des étapes du processus judiciaire de cette affaire «Ouyahia» qui s'il est mené à bon port sera la première pierre de l'édifice comportant le recouvrement de la confiance du peuple en la justice. Lynda Naili

## DG des Douanes

### Loukal Installe Mohammed Ouaret dans ses fonctions

Mohammed Ouaret a été installé, dimanche à Alger, dans ses fonctions de Directeur général des Douanes en remplacement de M. Farouk Bahamid, qui a occupé ce poste depuis novembre 2017. Présidant la cérémonie d'installation, le ministre des Finances, Mohamed Loukal, a affirmé que la nomination de M. Ouaret «s'inscrit dans le cadre du processus normal de fonctionnement de l'administration publique» et constitue une procédure ordinaire de passation de pouvoirs entre cadres supérieurs, membres du corps des Douanes algériennes». Le ministre s'est dit «confiant que le nouveau Directeur général trou-

vera, grâce au soutien de tous, les meilleures conditions réunies pour poursuivre les nobles missions de la Douane, notamment la mise en oeuvre de son plan de modernisation», qui a enregistré, a-t-il dit, «un avancement notable». Cette cérémonie a été l'occasion pour le ministre de souligner «le soutien de la nation algérienne» à toutes les actions menées par les Douanes algériennes «pour garantir la sécurité de l'économie nationale», appelant les cadres et agents de ce corps à «s'engager pleinement dans la poursuite des efforts pour protéger les intérêts suprêmes du pays». Pour sa part, M. Ouaret a tenu à «adresser ses remercie-

ments et exprimé toute sa gratitude aux autorités publiques pour la confiance placée en sa personne, en le désignant à la tête de ce secteur sensible en cette conjoncture particulièrement». A ce propos, il a déclaré, «je m'engage à œuvrer inlassablement et à mettre à profit toute ma compétence et mon expérience au service du développement des Douanes et à assumer dignement mes responsabilités en vue de parvenir aux plus hauts niveaux de gestions et maintenir le rythme de performance» M. Ouaret a appelé, en outre, les cadres et agents des Douanes à «poursuivre leur travail avec sérieux et abnégation et à consentir davantage d'efforts

dans le cadre du strict respect des lois de la République, en vue de préserver l'économie nationale, notamment dans le contexte actuel». Prenant la parole, M. Bahamid s'est félicité de «la nomination, pour la troisième fois consécutives, d'un membre des Douanes à la tête de cette institution qui doit encore relever beaucoup de défis». Agé de 48 ans et diplômé de l'Institut d'économie douanière et fiscale algéro-tunisienne de Koléa (W. Tipasa), M. Ouaret occupait auparavant le poste de sous-directeur des facilitations douanières auprès de la Direction générale des douanes (DGD), avec le grade de contrôleur général.

M L

Concertations autour des élections présidentielles

# Des partis politiques déclinent l'invitation de Bensalah

■ Le chef de l'État, Abdelkader Bensalah, est boudé par la majeure partie de la classe politique et des personnalités nationales qui ont affiché clairement leur refus de le rencontrer pour des consultations prévues pour aujourd'hui, en vue de discuter de la situation politique dans le pays et des moyens à même de garantir la transparence de l'élection présidentielle prévue le 4 juillet prochain.

Par Louiza Ait Ramdane

Des partis politiques déclinent l'invitation de la présidence de la République pour la concertation prévue aujourd'hui. Jusqu'à présent, seuls l'avocat Miloud Brahimi et le président du parti Front El Moustakbal, Abdelaziz Belaid et Abdelaziz Ziari, ancien président de l'APN, ont répondu à l'invitation du chef de l'État. Ces derniers ont exposé leurs plans de sortie de crise. Mais nombre de partis ne sont pas sur cette longueur d'onde participative. Ainsi, le président de Talaja el Hourriyet, Ali Benflis, a estimé que «ces concertations sont inopportunes et hors du sujet de l'heure et ne manqueront pas d'être perçues par notre peuple comme une provocation visant à éluder la réponse à ses justes revendications». Le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelrezak Makri, a décliné également l'invitation de la Présidence, expliquant sur sa page Facebook que pour le MSP cette rencontre «constitue une atteinte à la volonté populaire et est à même d'aggraver la situation», appelant «toutes les forces politiques et civiles à son boycott». «Le MSP met en garde contre les graves conséquences, dont la responsabilité incombe aux réels décideurs, de la persévérance dans l'intransigence, en ignorant les revendications du peuple algérien qui réclame que soient écartés les symboles du régime de la gestion de la période de transition et enclencher une véritable transition démocratique à travers le dialogue et le consensus national».

De son côté, le président du Front Justice et Développement (FJD), Abdallah Djaballah, a expliqué que son parti refuse de dialoguer avec «une personnalité rejetée par le peuple algérien et dont le départ est réclamé par

des millions de citoyens». Dans un communiqué du Front national algérien (FNA), son président Moussa Touati a annoncé sa non-participation à cette rencontre, considérant que «l'invitation à la concertation (...) est une réflexion sans objet tant qu'une solution n'est pas trouvée pour répondre aux revendications du Hirk populaire». «Le règlement de cette situation ne peut se faire avec des figures rejetées par le peuple», a-t-il souligné.

Abondant dans le sens du boycott de la rencontre de concertation initiée par la Présidence de la République, le Parti national pour la solidarité et le développement (PNSD) a estimé qu'elle «n'avait pas de légitimité populaire». Le PNSD a affirmé, dans son communiqué, «respecter et adhérer entièrement aux revendications du peuple». Le Parti de la Liberté et la Justice (PLJ), dirigé par Mohamed Said, a estimé nécessaire de tenir des consultations entre le pouvoir et les acteurs politiques en vue d'aboutir à des solutions consensuelles à même de garantir progrès et stabilité à la société et d'édifier l'État, mais elles sont inutiles avec des parties du pouvoir rejetées par le peuple. De son côté la secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a aussi décliné l'invitation du chef de l'État, Abdelkader Bensalah, affirmant sur une vidéo publiée sur la page Facebook officielle du parti, que le PT a décidé de ne pas participer aux concertations de la Présidence de la République. «Le PT ne peut participer à de telles concertations, alors que la grande majorité du peuple est mobilisée pour demander le départ de tous les symboles du régime», a précisé M<sup>me</sup> Hanoune, estimant que «ces concertations sont une manœuvre visant à imposer la continuité du même système, en imposant l'élection



PHOTO: R.

présidentielle le 4 juillet prochain». Le président du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), Houchine Belabbas, a annoncé qu'il ne participera pas à la rencontre d'aujourd'hui, demandant la mise à l'écart des symboles du régime, car, a-t-il poursuivi, «nous ne reconnaissons pas vos agendas qui vont à l'encontre des revendications du peuple». Après les partis de l'opposition, c'est autour d'Amara Benyounes, de décliné l'invitation de Bensalah. Le MPA, est le premier parti de l'ex alliance présidentielle qui annonce son boycott de la conférence de Bensalah. «D'une part, le MPA considère, que le climat général n'est pas favorable à la tenue d'une telle élection et d'autre part que cette échéance, trop rapprochée, ne peut répondre aux revendications légitimes du mouvement populaire à savoir le changement du système et la mise en place d'une nouvelle République», écrit le parti dans un communiqué. Le MPA appelle à la mise en place d'une «prési-

dence collégiale composée d'hommes d'Etat intègres et compétents et d'un représentant de l'ANP», «la nomination d'un gouvernement de transition», «l'organisation d'une Conférence nationale indépendante et souveraine», l'élaboration d'une «nouvelle Constitution», la révision du code électoral, la tenue d'un référendum sur la Constitution et l'organisation d'une élection présidentielle. Enfin, l'ancien Chef du gouvernement Ahmed Benbitour a déclaré, lors du forum Al-Hiwar, «n'avoir pas reçu d'invitation de M. Bensalah» et que «la décision de sa participation ou non à la présidentielle du 4 juillet était prématurée et qu'il fallait attendre ce que les jours à venir réservent». Emboitant le pas au MPA, le parti Tadjamou Amel Al Djazaïr (TADJ) de Amar Ghoul, a fait part lui aussi hier de son refus de participer à cette conférence de Bensalah, et appelle également au soutien de l'APN dans l'accompagnement de la période de transition.

L. A. R.

Ils ont encore organisé une marche hier à Béjaïa

## Robes noires et fonctionnaires de la justice réclament le départ du régime

Les avocats et les fonctionnaires de justice ont investi à nouveau hier la rue à Béjaïa. Ils se sont en prime rassemblés dans la cour du tribunal avant que la procession constituée de plusieurs centaines de robes noires (plus d'un millier voire plus) n'entame une marche via le quartier Nacéria jusqu'à l'intersection de Dawadji gagnant ensuite le siège de la wilaya avant de regagner à nouveau la cour de justice. Les avocats n'ont pas cessé tout au long du parcours de la marche des slogans hostiles au régime : «Barakat barakat, Echaab la Yourid el Aissabat (ça suffit, le peuple ne veut plus de régime et de ses bandes), «Bled bledna

N'dirou Rayna (c'est notre pays et on impose notre choix ou on fait ce qu'on veut)», etc. En fait, ces slogans sont une façon de soutenir le mouvement populaire portant sur un vent de rupture avec le système depuis deux mois. Les avocats avançaient encore et scandaient d'autres slogans : «Ulac smah ulac (pas de pardon)», «Y' en a marre de ce pouvoir, y'en a marre de ce pouvoir», «Djazaïr houira démocratia, (Algérie libre et démocratia)», «Ulac l'vot ulac, (pas de vote)», «Enidhal enidhal hata yeskout Enidham», (la lutte jusqu'à la chute du régime politique en cours), «Wahed Mayslah zadouna Bensalah». «Le peuple veut le changement du régime», «pour

une justice indépendante» la défense aux côtés du peuple». Les avocats ont décrié les symboles du régime. Ces derniers ont été cités un par un. Ils ont été invités à partir ou à «dégager». Les deux «B» restants ont été les plus décriés par les robes noires. Des pancartes et banderoles ont été arborées comme d'habitude et on peut y lire : «la République au-dessus de toutes considérations». Selon un avocat, «le régime doit partir avec tout son personnel»; «on est là et on protège cette révolution et nous sommes avec le peuple», dit-il encore. «Nous sommes dans une révolution car un mouvement ne dure pas tout ce temps», souligne-t-il. Les robes noires ont poursuivi

leur action avec pleins de slogans et avec beaucoup de détermination réclamant une solution selon les vœux du peuple, à savoir une transition politique en dehors des symboles du pouvoir: «Enidham tayah tayah, enidham rayeh rayeh la Féniche la Bensalah, pas de dialogue et pas de conférence nationale, le départ du régime c'est notre décision, Achaab yourid yetnahaw Gaâ, Edifaâ yourid yetnahaw Gaâ, «la défense veut le départ du système». Ce sont, en fait, les revendications avancées hier par les robes noires qui ont témoigné tout leur soutien au peuple et sa quête de liberté, de droit et de démocratie.

Hocine Cherfa

## LA QUESTION DU JOUR

### Les démocrates libéraux voudraient refaire l'enquête russe

Suite de la page une

Il ne l'a pas fait parce qu'en ce qui la concerne il savait que ni la justice ni l'opinion américaine ne se contenteraient d'indices, aussi concordants qu'ils soient. Intelligence avec l'ennemi est un crime capital, en comparaison duquel celui d'obstruction à la justice est véniel. Mais les démocrates s'en contenteraient bien faute du premier. D'autant que s'il est établi, ce qui est loin d'être le cas, qu'il y a bien eu entrave, alors l'enquête faite par Mueller n'a pu se développer en toute liberté, ce qui dans ce cas obligerait à la reprendre depuis le début. Or il semble bien que ce soit cela le but des démocrates : refaire l'enquête russe, avec un autre procureur spécial forcé. Car il suffirait de la recommencer pour que ses conclusions soient pour ainsi dire acquises d'avance. Pour eux, tout plutôt qu'aborder la présidentielle de 2020 avec Trump lavé de tout soupçon de collusion avec les Russes. Car cela voudrait dire qu'il serait réélu, quelque chose qui pour eux relève du cauchemar. A vrai dire, ce cauchemar n'est pas seulement celui des démocrates américains, il est également celui des Européens libéraux, des non-populistes, comme on devrait les appeler désormais. Celui de tous ceux qui en Occident, et ailleurs dans le monde, voudraient revenir aux années d'avant l'arrivée de Trump à la Maison-Blanche. Or, attendre le salut d'une enquête en sorcellerie, comme celle qui a été menée par Robert Mueller, et qui a tourné court, n'est-ce pas s'être appliqué à créer les conditions d'une deuxième défaite en 2020 ? Pour autant, les démocrates n'ont pas encore perdu cette élection. D'abord parce qu'elle ne s'est pas encore tenue, ensuite parce qu'ils peuvent mener une campagne centrée sur autre chose que sur Trump. Mais plutôt sur un programme répondant aux préoccupations des larges couches populaires américaines dans un contexte de crise économique persistante. Ce programme est celui de la gauche américaine, susceptible d'être porté par le même candidat qui en 2016 était le mieux placé pour faire barrage à Trump, si les caciques démocrates ne s'étaient pas ligüés contre lui aux primaires pour laisser passer la personnalisation même du monde ancien, celui-là même qui était mort avec la crise de 2007/2008, Hillary Clinton. Seulement, il semble bien que pour les démocrates libéraux, il y a pire que Trump à l'échéance de 2020, c'est Bernie Sanders. À leurs yeux d'autant plus dangereux qu'il a remporté la bataille des idées au sein du parti, et que de ce fait il devrait passer haut la main aux prochaines primaires. Pour eux, Trump plutôt que Sanders.

Regards

# La démographie, le grand piège d'une société en développement

■ Notre pays a vécu, durant toutes les décennies qui ont suivi son indépendance, des moments de défis économiques conjugués à des défis sociaux qui, en s'affectant mutuellement, ont défini ce qui devait être la politique publique de développement avec ses arbitrages budgétaires, ses plans quinquennaux et ses moments d'alternance entre gestion faste et gestion austère.

Par Filali H. Imène

Mais l'Algérie, qui a donné la primauté au social au point de lui soumettre l'économie et le financier, a toujours subi la pression démographique comme une fatalité, repoussant à chaque fois les horizons d'un questionnement conséquent de ce phénomène humain dans sa relation nécessairement dynamique avec le rythme du développement économique. C'est que dans notre pays, le social, et donc aussi le démographique, n'interroge pas l'économie, mais plutôt, et directement, le financier, qui est, lui, tributaire de la fiscalité des hydrocarbures. C'est ce qu'on appelle l'économie de rente et qui dépend de la mono-exportation. Mais la démographie, qui a piégé toutes les nations du monde, y compris celles qui, pour résorber le phénomène de la natalité négative, ont mené des politiques favorables à l'immigration, s'est avérée être, à défaut de servir directement l'essor économique et d'apporter qualitativement à l'économie, à la science et à la technologie, des hommes et des femmes en mesure d'en repousser les limites et de les soumettre



P.M.D.R.

au service du progrès social, la source de défis sociaux insurmontables, souvent l'objet de surenchères politiques stériles et de solutions à l'exportation qui finissent par générer les conditions de l'instabilité et qui, injuste et gabegie aidant,

minent la cohésion sociale. L'essor démographique dans notre pays, qui a connu ses chiffres les plus bas durant la décennie 90, et qui n'a jamais cessé dans des courbes ascendantes et une source d'inquiétude pour les planificateurs, inca-

pables d'infléchir les orientations populistes des décideurs politiques, n'est en fait un phénomène négatif que parce qu'il ne s'est jamais accompagné d'une politique économique audacieuse qui se libère des a priori idéologiques, et qui libère l'initiative privée, tout en ouvrant le secteur public au management moderne et aux impératifs de performance économique et de productivité.

Rien de cela n'a été fait, qui dépendait de la volonté politique qui, tout en tuant l'ogre bureaucratique, aurait pu instaurer les règles de la rigueur économique et financière, comme autant de valeurs qui permettent, d'un côté, une meilleure gestion de l'économie, une plus grande visibilité fiscale des opérateurs et des opérations économiques et une plus grande transparence dans la circulation des capitaux, et de l'autre, une imprégnation de ces valeurs par les jeunes générations toujours en quête de repères qui fondent la réussite et qui nourrissent l'émulation.

Au lieu que se créent une dynamique et une synergie internes entre le social, l'humain et l'économique, l'idéologique, servi à outrance par le politique, a interposé comme alternative, la rente des hydrocarbures qui

devait constituer une réponse providentielle à toutes les attentes, y compris en matière de création d'emplois.

Réitération fidèle du schéma de structuration socialisante de la vie sociale et économique tel qu'on en a vécu le cuisant échec à l'issue des années 80, et qui s'est soldé par la liquidation des entreprises publiques et par la perte de centaines de milliers d'emplois qui étaient, en grande partie, pléthoriques, ne répondant à aucun besoin de performance et/ou de productivité au sein des entreprises, sinon celui social, du plein-emploi. La bouche à nourrir qui est également une personne à instruire, à soigner, à loger et à employer, est désormais, en ce siècle technologique, un cyber-citoyen, grand consommateur de gadgets et de débit électroniques, qui a besoin, dès son jeune âge, d'un budget spécifique pour être dans cet univers qui le pousse, universalité oblige, à avoir des attentes et des exigences sociales au-delà de ce que sa société peut lui donner et au-delà de ce que lui-même peut donner à sa société. Quels défis, donc, économiques et sociaux, dans l'Algérie de l'après-pétrole ?

F. H. I.

Sport et politique

## Quand le vent du «Hirak» souffle sur le sport algérien

Révélation, accusations, boycott. Le sport algérien en général et le football en particulier n'ont pas échappé aux répercussions du mouvement populaire de contestation contre le système, entamé le 22 février dernier à travers le territoire national. Même s'il est loin de l'enjeu politique, marqué par des événements majeurs que traverse l'Algérie, le «Hirak» sportif s'est installé bel et bien pour lever le voile sur des pratiques malsaines ou pour dénoncer des affaires de corruption. Après une forte perturbation le week-end du 22 et 23 février dernier avec le report de plusieurs rencontres pour des raisons d'«ordre public», toutes compétitions confondues, la Ligue de football professionnel (LFP) a aussitôt pris la décision de ne programmer aucun match le vendredi, devenu une journée «à risque», où des manifestations sont organisées dans l'ensemble des 48 wilayas. De son côté, la Fédération algérienne de football (FAF) a exigé qu'elle soit impliquée dans la «prise de décision» concernant les demandes de report des matchs des différents paliers. Conséquence : même si les rencontres des deux Ligues professionnelles se déroulent, depuis le début du mouvement, toutes les journées de la semaine

excepté le vendredi, dans de bonnes conditions, il reste à relever que la fin de la compétition a été décalée jusqu'au 26 mai pour la Ligue 1. Le «big» derby algérois et les Verts boycottés fait inédit. Le «big» derby algérois disputé le 14 mars au stade du 5-Juillet entre l'USMA et le MCA (2-3) s'est joué contre toute attente devant une affluence faible, alors qu'il drainait à chaque fois la grande foule. Et pour cause : des appels ont été lancés par les supporters des deux formations algéroises sur les réseaux sociaux pour boycotter cette rencontre, qui intervenait dans un contexte politique particulier, en guise de soutien au «Hirak». «Comment peut-on aller au stade quand notre mère (l'Algérie, ndr) est malade ?», avait écrit un Usmiste sur Facebook. L'équipe nationale n'est pas en reste puisqu'elle a pu vérifier à ses dépens l'ampleur de la «fronde» à l'occasion des deux matchs disputés à Blida, respectivement les 22 et 26 mars, face à la Gambie (1-1) en clôture des qualifications de la CAN-2019 et en amical devant la Tunisie (1-0). Des appels massifs ont été lancés sur les réseaux sociaux pour boycotter ces deux matchs et plusieurs pages sur Facebook ont lancé le hashtag #Khalouh Faragh (laissez-le vide), en réfé-

rence au stade Mustapha-Tchaker de Blida. Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, n'a pas hésité à apporter son soutien au «Hirak» : «Mon avis est semblable à celui de tout le monde. Il y a des revendications qui ont été faites. Une masse populaire s'est exprimée. Je suis très heureux de voir cette mobilisation organisée, disciplinée et surtout unie. Le peuple doit être entendu». Plusieurs personnalités sportives, dont l'actuel ministre de la Jeunesse et des Sports (MJS), Raouf Salim Bernaoui (avant sa nomination), des présidents de fédération et des techniciens de diverses disciplines ont participé aux manifestations afin de faire entendre leur voix. Voulant se joindre au «Hirak», les handballeurs ont menacé de boycotter la compétition si leur fédération continuait à programmer des matchs de championnat le vendredi, journée de marches, disant se sentir «appartenir à une autre planète».

### Zerouati et Mellal se rebellent contre la FAF

Ce climat a permis à certains dirigeants de club de sortir de leur réserve pour se rebeller contre la FAF et son président Kheiredine Zetchi, dont ils contestent la légitimité. Le prési-

dent de la JS Saoura, Mohamed Zerouati, était le premier à franchir le pas en racontant la méthode «malsaine» utilisée dans l'élection de Zetchi à la tête de l'instance fédérale le 20 mars 2017, tout en dénonçant l'«ingérence» de l'ex-MJS dans le processus électoral. «J'étais membre de la commission de candidatures et je peux vous confirmer que nous avons subi une pression énorme pour permettre à Zetchi d'être élu. L'ancien ministre El Hadi Ould Ali a usé de son poids dans les élections. Le président de la commission Ali Baâmar avait démissionné en signe de refus de ces pressions», selon des déclarations de Zerouati qui ont provoqué un tollé. Quelques jours plus tard, c'est le patron de la JS Kabylie Chérif Mellal, qui n'était pas encore à la tête des «Canaris» en 2017, lui emboîte le pas : «Je confirme les propos de Zerouati sur Zetchi, ce dernier est illégitime, il doit absolument démissionner. On ne va pas se taire. Les élections qui lui ont permis d'être président étaient truquées, les documents officiels peuvent l'attester». «Nous sommes prêts à aller le plus loin possible pour dénoncer encore la gestion malsaine de Zetchi parce qu'il est complice de beaucoup de situations. Le football algérien

est gangrené par les irrégularités», a-t-il encore lâché, lui qui est interdit d'accès aux terrains et vestiaires pour une période de trois mois à compter du 25 mars pour «atteinte à la dignité et à l'honneur envers officiel de match». Autre épisode de cette «saga», les graves révélations faites par le président de l'USM Annaba, Abdelbasset Zaïm, qui a dit avoir déboursé la somme de 7 milliards de centimes la saison dernière dans l'achat de matchs pour accéder en Ligue 2. «Je reconnais avoir déboursé 7 milliards de centimes pour acheter des matchs qui ont permis à l'USM Annaba d'accéder en Ligue 2. A tous ceux qui ne cessent d'insulter ma mère, je leur dit que je ne suis pas un voleur. Si je n'avais pas mis le paquet, leur équipe serait aujourd'hui en division amateur. Le football algérien est gangrené par la corruption», a avoué Zaïm à El-Heddaf TV, créant le buzz. Le mouvement populaire a ainsi permis aux principaux acteurs du football algérien de se «révolter» contre une gestion de plus en plus contestée et la prochaine assemblée générale ordinaire de la FAF, prévue le 2 mai, risque de se dérouler dans un climat tendu.

APS

Avis d'experts sur le suivi des transferts en devises

# Plus de mesures de «vigilance et de transparence» sont nécessaires

■ L'efficacité du comité créé récemment pour assurer le suivi des transferts en devises vers l'étranger exige davantage de mesures en termes de vigilance au niveau interne des banques et de la transparence vis-à-vis des citoyens, ont estimé, hier, des experts financiers contactés par l'APS.

Par Salem K.

**D**e l'avis de l'ancien ministre des Finances et expert financier, Abderrahmane Benkhalfa, les banques de la place, mais surtout les Douanes algériennes, doivent aujourd'hui faire preuve de plus de vigilance, au même titre que la Banque d'Algérie et le ministère des Finances. Outre le contrôle des flux globaux, dont est chargé ce nouveau Comité de veille, les banques sont appelées, a-t-il dit, à «approfondir à leur niveau le contrôle des dossiers». M. Benkhalfa a, dans ce sens, mis en garde contre les spéculateurs qui pourraient profiter de la situation politique que traverse l'Algérie pour s'adonner à de la surfacturation au titre des opérations d'importation. «Nous importons chaque année de 45 à 48 milliards de dollars de biens et 10 milliards de dollars en services. La vraie vigilance doit se faire à l'intérieur des banques car ce sont elles qui peuvent vérifier cas par cas et voir si les spéculateurs, profitant de la situation actuelle du pays, ne sont pas en train de gonfler leurs factures d'importation».

Pour lui, la responsabilité pèse sur les directions bancaires, les agences bancaires et les inspections internes des banques qui «devraient passer en revue l'intégralité des dossiers et détecter d'éventuelles situations inhabituelles».

Relevant que sur les 2 000 agences bancaires existant en Algérie, 1 500 agences environ traitent quotidiennement des dossiers d'importateurs, M. Benkhalfa a expliqué que «comme le contrôle des banques s'opère pour les flux financiers uniquement, il revient donc aux Douanes de redoubler de vigilan-



ce pour suivre minutieusement les flux physiques». La Direction générale des Douanes a annoncé récemment la création, depuis huit mois déjà, d'une Commission chargée de la lutte contre la fraude et le transfert illégitime des capitaux vers et à partir de l'étranger, rappelle-t-on. Publication périodique de plusieurs documents financiers Interrogé sur le même sujet, l'expert financier, Lies Kerrar, recommande, pour sa part, une «gestion plus transparente» des transferts en devises, en rendant publics, périodiquement, plusieurs documents financiers.

Il s'agit, a-t-il expliqué, de la publication d'un état hebdomadaire des réserves de changes et des engagements de la Banque d'Algérie (BA) en matière d'importations sur un an et d'autres transferts sur cinq ans, d'un état

hebdomadaire des opérations d'importation couvertes par la BA avec les montants et les biens et services concernés, ainsi que d'un état de toute opération de financement non-conventionnel planifiée par le Trésor ou effectuée par la BA. Cet expert préconise aussi la publication d'un état actualisé et consolidé des comptes de tous les déficits des entreprises publiques et autres établissements publics, depuis cinq ans, la publication trimestrielle de l'état actualisé et consolidé des comptes des caisses de sécurité sociale, des retraites et du chômage, ainsi que de l'état détaillé des crédits contractés auprès des banques publiques et bénéficiant de la garantie de l'Etat, dont le montant excède 500 millions de dinars. La publication des comptes trimestriels du



Fonds national d'investissement et de toutes ses opérations d'investissement et le détail du portefeuille d'actifs, ainsi que la publication des états financiers des contrats publics supérieurs à un milliard de DA, attribués par l'Etat au cours des dix dernières années, pour évaluer la dette fiscale implicite, ont été également recommandés par M. Kerrar, qui s'inspire des propositions du Collectif des experts NABNI (Notre Algérie Bâtie sur de nouvelles idées), dont il fait partie. Il y a une semaine, un Comité de suivi des transferts en devises, composé de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, de représentants de la Banque d'Algérie (BA) et de la Communauté bancaire (ABEF), a été mis en place dans le souci de renforcer la vigilance en matière de transactions financières avec

le reste du monde. Ces transactions portent sur les transferts effectués en cas d'importation de biens et services, d'investissements à l'étranger effectués par un opérateur résident en Algérie et les transferts des dividendes liés à des investissements directs en Algérie. «Il ne s'agit en aucun cas d'un organe de contrôle, créé pour se substituer au contrôle exercé par la BA dans le cadre de ses prérogatives légales».

Il est nullement question d'empiéter sur les prérogatives de cette institution», avait déclaré à l'APS une source du ministère des Finances. Le 26 mars dernier, La BA avait indiqué que le «prétendu emballement» des transferts de capitaux par le canal bancaire, rapporté par certains médias, était «dénué de tout fondement». En janvier 2019, l'Exécutif a mis fin à la suspension provisoire à l'importation de certaines de marchandises, moyennant le paiement d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS), un instrument tarifaire introduit notamment pour sauvegarder la balance des paiements. Sachant que le déséquilibre continu de la balance commerciale ne cesse d'impacter négativement la balance des paiements du pays (c'est-à-dire l'ensemble des entrées et sorties de devises entre l'Algérie et les autres pays) et contribue fortement à l'érosion des réserves de change. Pour la période 2019-2021, la loi de finances 2019 prévoit une baisse des réserves de change à 62 milliards USD en 2019, puis à 47,8 milliards USD en 2020 pour atteindre 33,8 milliards USD en 2021.

Hydrocarbures

## Saudi Aramco acquiert la participation de Shell dans une coentreprise de raffinage

**L**a compagnie nationale saoudienne hydrocarbures Aramco va acquérir, au prix de 631 millions de dollars, la participation de Shell dans la coentreprise de raffinage Sasref détenue à part égale par les deux entreprises, a annoncé hier la compagnie pétrolière anglo-néerlandaise, dans un communiqué publié sur son site web. Aramco rachètera la participation de 50% de la coentreprise de raffinage Sasref, détenue par Shell et Saudi Arabia Refining Limited, a précisé la même source. «Saudi Aramco deviendra pleinement propriétaire de Sasref et

intégrera la raffinerie dans son portefeuille croissant en aval», a déclaré le vice-président directeur de Downstream chez Saudi Aramco, Abdulaziz Al-Judaimi, cité par le communiqué. «Sasref restera une installation essentielle dans nos activités de raffinage et de produits chimiques et nous sommes impatients d'optimiser davantage ses performances et sa viabilité à long terme», a-t-il poursuivi, soulignant que le partenariat avec Shell a permis de créer de «solides» performances et de fournir des produits raffinés. Pour sa part, le directeur de Shell Downstream,

John Abbott, a déclaré que Sasref est un partenariat de longue date et fructueux entre Shell et Saudi Aramco. «La raffinerie a fonctionné avec une bonne fiabilité et présente un bilan de sécurité impressionnant. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli ensemble au cours des quatre dernières décennies et continuerons d'explorer de nouvelles opportunités commerciales», s'est-il félicité. Cette acquisition soutient le projet de Saudi Aramco visant à accroître la complexité et la capacité de ses raffineries, dans le cadre de sa stratégie de crois-

sance à long terme dans le secteur aval. Pour Shell, la vente s'inscrit dans un effort continu visant à concentrer son portefeuille de raffinage, en s'intégrant aux hubs de Shell Trading et à Chemicals. La vente devrait être finalisée plus tard cette année, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation. La raffinerie Sasref est située dans la ville industrielle de Jubail, en Arabie Saoudite, avec une capacité de 305 000 barils par jour. Les principaux produits sont les gaz de pétrole liquéfiés, le naphta, le kérosène, le diesel, le fioul et le soufre. **Lamine G.**

S. K./APS

Tébessa

# Une production prévisionnelle de 900 000 quintaux de céréales

■ Une production de près de 900 000 quintaux de céréales est attendue dans la wilaya de Tébessa au titre de l'actuelle saison agricole, a indiqué le directeur des services agricoles.



Par Anissa H.

« La production céréalière devrait enregistrer une hausse par rapport à la dernière campagne moisson-battage, soldée par la récolte de près de 700 000 quintaux de céréales, toutes espèces confondues », a précisé le même responsable à l'occasion du lancement de la campagne moisson-battage depuis la région Sud de la wilaya. La même source a ajouté que des comités sont mobilisés pour inspecter les zones où la campagne moisson-battage a été lancée afin de déterminer la production céréalière, soulignant que les quantités « importantes » de pluie et de neige qu'a connues la wilaya de Tébessa augurent une « bonne

année agricole et une bonne production notamment dans plusieurs zones touchées par la sécheresse qui a sévi pendant plusieurs années ». La superficie agricole mobilisée pour la céréaliculture dans la wilaya de Tébessa est estimée à 110 000 hectares, dont 56 000 hectares de blé dur et 50 000 hectares d'orge et environ 4 000 hectares de blé tendre, a fait savoir le même responsable. La direction locale des services agricoles a mobilisé tous les moyens matériels et humains nécessaires pour la réussite de cette campagne moisson-battage, entre autres les moissonneuses, les points de collecte et la main-d'œuvre au niveau de toutes les zones où l'opération a été lancée, en particulier dans la région du sud de Tébessa, a-t-on relevé. Sur un autre registre, une première expérience de plantation de légumineuses sur une superficie de 260 hectares a été lancée à Tébessa, révèlent les services agricoles, détaillant que 180 ha ont été consacrés aux lentilles et 98 ha aux pois chiche. M. Hormi a affirmé que cette expérience sera « évaluée », attestant que « si les résultats seront concluants, les services agricoles œuvreront à encourager les agriculteurs à investir dans la culture des légumineuses ». A. H. /APS

Mostaganem

## Concours pour recruter 530 surveillants de plages saisonniers

Un concours de recrutement de 530 surveillants de plages saisonniers sera organisé dans la wilaya de Mostaganem en prévision de la saison estivale prochaine, a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de la protection civile. Le concours se déroulera samedi prochain à la piscine de la commune de Bouguirât (secteur ouest de Mostaganem) et de Sidi Ali (secteur est) et comportera des épreuves en nage libre (200 mètres), sauvetage (soulèvement de mannequin en eau profonde) et secours, entre autres. Les lauréats de ce concours, organisé chaque année pour garantir la sécurité des estivants durant la saison estivale, s'engagent à exercer sur n'importe quelle plage et à suivre une formation de base en secourisme et des cours d'éducation civique, a

indiqué la même source. Il est prévu que ces gardes saisonniers renforceront le corps de la protection civile en surveillant les plages qui compte 139 secouristes professionnels, 18 plongeurs professionnels, auxquels s'ajouteront onze membres du personnel médical et paramédical et 11 équipes (ambulances) chargées de transporter et de

transférer les naufragés et les blessés vers divers établissements hospitaliers et de santé. La prochaine saison estivale le littoral de la wilaya de Mostaganem (124 km) verra l'ouverture de 4 plages nouvelles dans la commune de Benabdeltalek Ramdane (plage Cap Ivy et cap lion) et la commune de Mostaganem (Sonacter

est), de Mazaghran (Chaabet Nacera) qui s'ajoutent aux 35 plages surveillées. Pour rappel, la protection civile a enregistré la saison écoulée la mort de 11 personnes dont 9 dans des plages et zones interdites à la baignade et un en dehors des heures de surveillance, ainsi que le sauvetage de 1 776 personnes de la noyade. A. O.

Souk Ahras

## Une zone industrielle nouvelle de 220 hectares à M'daourouch

Une zone industrielle nouvelle vient d'être créée sur 220 hectares dans la commune de M'daourouch (wilaya de Souk Ahras), a annoncé le wali, Farid Mehamedi, au cours d'une réunion de l'exécutif sur l'examen et l'évaluation des actions de développement local. Cette zone

qui compte 463 lots chacun d'une superficie de 3 000 à 7 000 m<sup>2</sup>, est ouverte aux investisseurs notamment les jeunes de la commune M'daourouch, a affirmé le wali qui a invité les porteurs de projets désireux s'y implanter de présenter leurs dossiers aux services concernés de wilaya, assu-

rant que la zone disposera de tous les réseaux de gaz, électricité et eau et ses routes seront « prochainement » bitumées. Selon les responsables du dossier de l'investissement dans la wilaya, des aires d'implantation d'unités ont été réservées dernièrement aux opérateurs dans les

deux communes d'Oum Laadhaïm et Mechrouha sur respectivement 8 et 5 hectares. Trois zones d'activités ont été en outre créées à Sidi Fredj (20 hectares), Oued Keberit (30 hectares) et Bir Bouhouch (30 hectares), selon la même source qui a souligné que les deux premières zones offrent l'avantage de leur proximité de la RN-16, du barrage d'Ouled Melag et du complexe de production d'électricité solaire. La zone de Bir Bouhouch compte déjà 13 unités de transformation alimentaire dont une de transformation de tomate, et deux de production d'aliment de bétail. F. Y.

Mila / Pour l'irrigation du périmètre de Telegghema

## 17 millions de m<sup>3</sup> des eaux du barrage Béni Haroun

Un volume de 17 millions de m<sup>3</sup> des eaux du barrage de Béni Haroun de la wilaya de Mila a été réservé au périmètre d'irrigation de Telegghema, a indiqué le directeur d'exploitation de cet ouvrage hydraulique, Kamel Dhahoui. Cette quantité d'eau, destinée à la partie exploitée de ce périmètre de 4 447 hectares, est « considérable » comparativement à celle de la saison passée qui était de 10 millions m<sup>3</sup>, a précisé la même source. La tranche exploitée de ce périmètre s'étend sur les trois communes d'Oued El Athmania, Oued Seggan et Telegghema, a souligné la même source, qui a relevé que le barrage de Béni Haroun est actuellement rempli à 100 % et est capable de réserver un autre volume supplémentaire pour l'ir-

rigation de la partie du périmètre dans la commune de Mechira (1 566 hectares). L'Office local d'irrigation et assainissement s'attend à voir la surface irriguée dans le

périmètre de Telegghema, qui était la saison passée de 1 300 hectares, augmenter de 400 autres hectares. Les services de cet office ont procédé, en mars

écoulé, à l'inspection des cultures et champs concernés par l'opération d'irrigation et au listing des agriculteurs devant en bénéficier, est-il indiqué. K. E.

Ain Defla

## Plus de 1 350 logements sociaux attribués au profit de deux communes de la wilaya

Au total, 1 359 logements publics locatifs (LPL) ont été attribués à Ain Defla au profit de citoyens des communes de Khemis Miljana (619 unités) et Ain Defla (740 unités). Une cérémonie a été organisée à cette occasion dans une ambiance empreinte de joie et de convivialité en présence des bénéficiaires et des autorités locales de la wilaya. Intervenant à l'occasion, le wali, Azziz Benyoucef a noté que le quota de logements

sociaux attribués ce samedi porte à plus de 4000 unités du même segment attribué depuis le début de l'année. Soutenant que les différentes opérations d'attribution attestent de la « volonté de l'Etat à prendre en charge un volet contribuant au bien-être du citoyen », il a fait part d'opérations similaires qui auront lieu les prochains jours au profit d'autres communes de la wilaya. « D'autres opérations d'attribution de logements sociaux

auront lieu les prochains jours au profit de quelques six communes de la wilaya une fois que les commissions chargées de déterminer la liste des bénéficiaires auront achevé leur travail », a-t-il fait savoir. Arborant une mine joyeuse, les heureux bénéficiaires ont, à l'unisson, soutenu que cette attribution était pour eux synonyme d'une « seconde naissance », assurant qu'ils attendaient ce moment « depuis bien longtemps ». APS

Libye

# Les forces du GNA continuent de repousser l'agression contre Tripoli

■ Les forces loyales au Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen ont gagné du terrain samedi, lors d'une opération militaire contre les troupes du général à la retraite Khalifa Haftar qui ont tenté de s'emparer de Tripoli depuis le début de leur agression contre la capitale le 4 avril, alors que la communauté internationale poursuit ses appels à la retenue et à privilégier la voie du dialogue.

Par Mondji H.

Les combats ont repris de plus belle, particulièrement au sud de la capitale où des forces du GNA ont usé de l'artillerie et d'armes lourdes dans leur contre-attaque contre les troupes de Haftar.

«Nous avons commencé la phase d'attaque. Des ordres ont été donnés dès les premières heures de la matinée pour avancer et gagner du terrain», a déclaré Moustafa al-Mejji, un porte-parole de l'opération militaire du GNA.

«Les tirs nourris de roquettes et d'obus ont été entendus aussi samedi dans plusieurs quartiers de la capitale, après quelques jours de combats de faible intensité, n'ayant pas permis à un camp ou à un autre de changer la donne sur le terrain», affirme des sources médiatiques.

«Après coordination, nos forces ont commencé de vastes opérations d'attaque, notamment sur les fronts de Wadi Rabie, al-Sawani et Ain Zara, dans la banlieue sud de la capitale», a précisé Rida Issa, un autre porte-parole du GNA.

La Force de protection de Tripoli – coalition de milices tripolitaines pro-GNA et appuyée par la force anti-terroriste de la ville de Misrata – a aussi avancé à Wadi Rabie, également dans la banlieue sud de Tripoli, à la faveur d'une attaque à «l'artillerie lourde et aux armes de calibre moyen dès les premières heures de la matinée», a indiqué pour sa part un commandant de cette force sur le terrain, déplorant aux alentours de 14h00 huit blessés parmi ses éléments.

De son côté, le colonel Mohamad Gnonou, porte-parole des forces du GNA, a affirmé que sept frappes aériennes ont été menées contre des positions des troupes menées par Haftar, notamment au sud de Gharian, située à une centaine de kilomètres au sud-ouest de Tripoli, ainsi que contre la base aérienne d'al-Wotya, à une cinquantaine de kilomètres plus loin.

Les troupes de Haftar ont prétendu, de leur côté, qu'elles «prenaient le contrôle de plusieurs nouvelles positions sur les fronts des combats à Tripoli».

Depuis le début de leur offensive le 4 avril, les troupes de Haftar piétinent au sud de la capitale, même si elle proclame quotidiennement des percées. Les combats ont fait en deux semaines au moins 213 morts plus de 1 000 blessés, selon un dernier bilan de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).



## La solution au conflit passe par le dialogue et la voie politique

Les combats entre les deux parties libyennes ont fait réagir, au cours de la semaine écoulée, de nombreuses capitales dont l'Algérie et la Tunisie, pays voisins de la Libye, et dans le monde.

La position algérienne a été exprimée par le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, qui en recevant jeudi à Alger le vice-président du Conseil présidentiel du gouvernement d'Entente nationale libyen, Ahmed Maïtig, a indiqué que l'Algérie continuera d'apporter «tout son appui» pour un retour «rapide» à la paix et à la stabilité en Libye.

En Tunisie, c'est le ministre des Affaires étrangères, Khémaïes Jhinaoui, qui a réitéré

la position de son pays, appelant à «mettre fin aux combats en Libye, à éviter au peuple libyen davantage de souffrance et à poursuivre le processus politique engagé sous l'égide de l'ONU, loin de toute ingérence étrangère», a indiqué un communiqué de la présidence tunisienne.

Par ailleurs, les ministres des Affaires étrangères italien et français ont, lors d'une conférence de presse conjointe, vendredi, promis de ne ménager aucun effort pour prendre des «initiatives» pouvant mettre un terme au conflit opposant les deux parties libyennes, lequel ne peut pas être résolu que par le dialogue, tant la solution militaire peut devenir «dangereuse».

«Il n'existe pas de solution militaire qui permette de résoudre les complexes questions politiques en Libye», a déclaré le ministre italien des

Affaires étrangères, Enzo Moavero Milanesi, lors de la conférence de presse, à l'issue d'une rencontre avec son homologue français Jean Yves Le Drian.

«La crise peut devenir dangereuse», car «les éléments d'une détérioration sont là», a averti le chef de la diplomatie italienne lors de ce point de presse.

M. Le Drian, a assuré pour sa part, qu'«il n'y aura pas de progrès possible en Libye sans une entente franco-italienne solide». En attendant, «il faut arriver le plus rapidement possible à un cessez-le-feu», a dit le ministre italien.

A l'ONU, les appels se sont multipliés en vue de parvenir à un cessez-le-feu humanitaire en Libye, notamment face à des «bombardements aveugles» qui font «beaucoup de victimes» dans la banlieue de Tripoli.

En effet, le procureur général militaire du gouvernement d'union nationale (GNA) libyen a émis, jeudi, un mandat d'arrêt contre l'officier en retraite Khalifa Haftar. Le procureur a ordonné l'arrestation de Haftar et de six de ses officiers, accusés de raids aériens contre des installations et quartiers civils.

## Le bilan des affrontements à Tripoli s'élève à 220 morts

Deux-cents vingt personnes ont été tuées et 1 066 autres blessées au total dans les affrontements entre les forces du Gouvernement d'union nationale (GNA) libyen soutenu par l'ONU et les troupes du Maréchal Haftar basées dans l'est du pays, dans et autour de la capitale Tripoli, a annoncé samedi l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

«Le bilan à Tripoli est aujourd'hui de 220 morts et 1 066 blessés. Parmi les civils tués en Libye se trouvent des agents de santé, des femmes et des enfants», a tweeté l'OMS.

La veille, l'OMS avait demandé à toutes les parties en Libye de «protéger les civils, les personnels de santé et les établissements de santé».

L'armée basée dans l'est, dirigée par le maréchal Khalifa Haftar, mène depuis le début avril une campagne militaire pour reprendre le contrôle de Tripoli, tenue par le gouvernement soutenu par l'ONU.

Les combats ont forcé des milliers de civils à fuir leur domicile, mais beaucoup d'autres sont restés bloqués dans les zones de conflit.

La Libye lutte pour assurer une transition démocratique dans un climat d'insécurité et de chaos depuis la chute du régime de l'ancien dirigeant Mouammar Kadhafi en 2011.

M. H./APS

Tunisie

## Quatre civils blessés dans l'explosion d'une mine terrestre au sud-ouest

Quatre civils ont été blessés samedi lors de l'explosion d'une mine au mont «Ourbata» à Gafsa, province du sud-ouest tunisien, qui aurait été posée auparavant par des terroristes, a annoncé samedi le porte-parole de la Garde nationale, Houcem Jbabli.

Dans une conférence de presse, M. Jbabli a déclaré que deux des blessés avaient été emmenés par hélicoptère à l'hôpital régional de Gafsa pour y recevoir les soins nécessaires, l'un d'entre eux ayant été grièvement blessé.

«Les deux autres, a-t-il précisé, ayant subi des blessures légères, ont été transférés au même hôpital».

D'après lui, «la Garde nationale avait déjà alerté les citoyens sur les conséquences de la montée du mont Ourbata, compte tenu de la gravité de la situation, et que les unités de la garde surveillaient la zone depuis qu'elle avait reçu des informations sur la disparition du citoyen qui aurait été exécuté par des terroristes retranchés dans ces hauteurs massives». Les autorités tunisiennes affirment que des dizaines d'éléments terroristes liés au

réseau al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et à l'organisation terroriste autoproclamée Etat islamique (Daech/EI) ont été arrêtés depuis 2011 dans les montagnes des provinces de Kasserine (centre-ouest), Jendouba et Kef (nord-ouest) et Gafsa (sud-ouest).

Des centaines de mines antipersonnel ont été enfouies pour empêcher l'avancée de l'armée et des forces de sécurité, tuant et blessant des dizaines de militaires et de civils.

Safa G.



Pâques sanglantes au Sri Lanka

# Plus de 200 morts dans des attentats contre des églises

■ 207 personnes, dont plusieurs dizaines d'étrangers, ont été tuées hier dans huit attentats contre des hôtels et des églises du Sri Lanka où était célébrée la messe de Pâques, suscitant une émotion mondiale.

Les autorités sri-lankaises ont décrété un couvre-feu immédiat et le blocage temporaire des réseaux sociaux pour empêcher la diffusion d'«informations incorrectes et fausses» en réponse à ces explosions qui ont fait plus de 450 blessés. Ces violences, qui n'ont pas été revendiquées dans l'immédiat, sont les plus meurtrières dans le pays depuis la fin de la guerre civile il y a dix ans. Une vidéo prise dans l'une des églises touchées montrait de nombreux corps recroquevillés, le sol jonché de débris et couvert de sang, les murs grêlés par les éclats. La violence de l'explosion a soufflé des parties du toit, laissant entrevoir le ciel. Huit explosions se sont produites dans cette île prise des touristes étrangers, six, très rapprochées, dans la matinée, et deux plusieurs heures après. Au moins deux d'entre elles sont le fait de kamikazes, selon des témoins, mais le porte-parole de la police, Ruwan Gunasekera, qui a fait état de trois arrestations, a dit ne pas être en mesure de «confirmer» si cette



vague d'attentats étaient des attaques suicide. Le Premier ministre sri-lankais Ranil Wickremesinghe a fustigé des «attaques lâches» et appelé le pays à l'unité. L'archevêque de Colombo a appelé à «punir sans pitié les coupables, car seuls des animaux peuvent se comporter

ainsi». Le pape François a exprimé sa «tristesse» en apprenant «la nouvelle des graves attentats, qui précisément aujourd'hui, jour de Pâques, ont porté deuil et douleur dans plusieurs églises et autres lieux de réunion au Sri Lanka». Environ 1,2 million de catholiques vivent au Sri Lanka, un pays de 21 millions d'habitants où les chrétiens représentent 7% de la population, majoritairement bouddhiste (70%). À Colombo, trois hôtels de luxe en front de mer, le Cinnamon Grand Hotel, le Shangri-La et le Kingsbury, ainsi que l'église Saint-Antoine ont été frappés dans la matinée par des attaques qui ont fait au moins 64 morts, selon une source policière. À Negombo, une localité au nord de Colombo, au moins 67 per-

sonnes ont trouvé la mort dans l'église Saint-Sébastien et 25 autres dans une église à Batticaloa, une ville de l'est de l'île, selon la même source. «C'était un torrent de sang», a témoigné N. A. Sumanapala, un commerçant voisin de l'église Saint-Antoine. «Je me suis précipité à l'intérieur pour aider. Le curé est sorti, il était couvert de sang». Quelques heures plus tard, deux autres déflagrations sont survenues à Dehiwala, une banlieue sud de Colombo, où au moins deux personnes ont péri dans une explosion dans un quatrième hôtel, et Orugodawatta, au nord de Colombo, où un kamikaze s'est fait exploser, tuant trois policiers lors d'une opération de recherches dans une maison, selon la police. Au moins 35 étrangers figurent parmi les morts, dont un Portugais, un Néerlandais et un Américain. Des ressortissants japonais et britanniques ont été blessés. Les corps de 27 personnes, dont les autorités pensent qu'elles sont étrangères, ont été comptabilisés à l'Hôpital national de Colombo, selon un responsable du ministère des Affaires étrangères, Ravintha Arasinha. De l'Iran à la Grande-Bretagne, les condamnations et les appels à défendre la liberté religieuse ou à lutter contre le terrorisme se sont multipliés dans le monde. Le président américain Donald Trump a condamné des «attaques terroristes horribles». Le chef de la police nationale, Pujith Jayasundara, avait alerté ses services il y a dix jours en indiquant

qu'un mouvement islamiste appelé NTJ (National Thowtheeth Jama'ath) projetait «des attentats suicide contre des églises importantes et la Haute commission indienne». Le NTJ s'était fait connaître l'an passé en lien avec des actes de vandalisme commis contre des statues bouddhistes. Le ministre des Finances Mangala Samaraweera a déclaré sur Twitter que les attaques semblaient être «une tentative coordonnée pour provoquer des meurtres, le chaos et l'anarchie». Les premières explosions se sont produites à l'église Saint-Antoine, dans la capitale, et à l'église de Negombo. Au Cinnamon Grand Hotel de Colombo, situé près de la résidence officielle du Premier ministre, un kamikaze, un Sri-Lankais qui s'était enregistré à l'hôtel la veille sous le nom de Mohamed Azzam Mohamed, a enclenché sa bombe dans la file de clients, venus profiter d'un buffet de Pâques dans un restaurant de l'établissement. «Il était huit heures 30 du matin. Il y avait beaucoup de familles», a raconté à l'AFP un employé. Une assiette à la main, «il est allé au début de la queue et s'est fait sauter», a-t-il ajouté. «Un manager qui accueillait les clients fait partie de ceux qui ont été tués sur le coup (...) C'était le chaos.» À l'hôtel Shangri-La, situé à proximité, un photographe de l'AFP a constaté d'importants dégâts dans un restaurant au second étage: les vitres ont été soufflées, des fils électriques pendaient du plafond.

Rosa C.



## Impuissance

Slogans

Par Fouzia Mahmoudi

Chaque semaine depuis près de cinq mois les «gilets jaunes» se réunissent un peu partout en France pour exprimer leur mécontentement et réclamer au gouvernement des mesures concrètes pour améliorer leurs conditions de vie. Toutefois, comme souvent, les revendications principales des contestataires se retrouvent éclipsées par des incidents émaillant les rassemblements. Et ce samedi cela n'a pas manqué, la presse et la classe politique française évoquant massivement des appels aux policiers à se suicider, scandés par quelques individus. «Honte à ceux qui se sont livrés à une telle ignominie ! Soutien total à nos forces mobilisées, et à leurs familles. L'immense majorité des Français sait ce qu'elle leur doit», a tweeté le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner, dénonçant ces faits intervenus place de la République à Paris. «Ils crient : 'suicidez-vous'. Depuis janvier, 28 policiers se sont suicidés. Deux fois plus que l'an dernier. Autant de familles détruites, auxquelles ce cri inhumain doit retourner le cœur... Aucun de ceux qui ont crié cela ne doit rester impuni. Aucun», s'est également ému la tête de liste LR pour les élections européennes, François-Xavier Bellamy. «Ignoble» et «abject», a réagi de son côté le maire LR de Nice, Christian Estrosi. «Honteux et indigné», a ajouté le député LR Eric Ciotti, alors que cette nouvelle journée de mobilisation des «gilets jaunes» intervenait au lendemain d'un appel national des syndicats de police à des rassemblements en hommage aux collègues qui se sont suicidés. «Comment tenir de tels propos là où si souvent les Français se sont rassemblés dans la dignité et en hommage à la République ? Cette foule n'est pas le peuple. Condamnons ensemble ces paroles révoltantes», a déploré Nathalie Loiseau, tête de liste LREM et ancienne ministre des Affaires européennes. «Comment peut-on scander 'suicidez-vous' aux forces de l'ordre ? C'est honteux enfin ! Cette haine de la police est idéologique et hélas systématique dans les rangs des anarchistes», s'est également indignée la dirigeante du Rassemblement national Marine Le Pen. Mais ces slogans s'ils n'étaient proférés que par une poignée d'individus mettent bien en évidence néanmoins le malaise de plus en plus profond entre les forces de l'ordre et les contestataires qui comptent, après vingt-trois samedis de mobilisation, plus de 4 000 blessés parmi les manifestants. Les condamnations des politiques elles ne font rien pour réparer la fracture entre une partie des Français et eux et des slogans aussi ou plus radicaux risquent d'être de plus en plus fréquents à mesure que l'impatience gagne des «gilets jaunes» épuisés après plusieurs mois de mobilisation. F. M.

Irak

## A Mossoul après l'EI, les armes se vendent et inquiètent

A Mossoul, reprise il y a à l'apresque deux ans aux jihadistes, fusils et pistolets sont en vogue. Pour la chasse, mais aussi et surtout, auprès des habitants de cette grande ville du nord irakien qui craignent encore pour leur vie. L'année dernière, la loi qui n'autorisait que la vente d'armes de chasse aux civils a été assouplie pour leur permettre d'acheter pistolets et armes semi-automatiques. Mais pour des experts, la prolifération d'armes n'est pas synonyme de plus de sécurité dans cette cité où les exactions du groupe État islamique (EI) ont laissé des traces. L'un des propriétaires de la demi-douzaine d'armureries enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur ces derniers mois à Mossoul assure que «70% des ventes se font sur les fusils de chasse». Cet irakien quadragénaire, qui préfère s'exprimer sous le couvert de l'anonymat, indique recevoir «de nombreux clients» qui ont tous

«un permis de port d'arme» et même, pour beaucoup, «une carte de membre des forces armées». «Nous vendons à des civils mais aussi à des militaires», confirme le propriétaire d'un autre magasin, qui refuse également de donner son nom. Parmi les civils, il y a bien quelques chasseurs. Mais aussi «des hommes d'affaires ou des journalistes», professions qui peuvent susciter convoitises ou menaces à Mossoul, explique-t-il. Selon le centre de recherches genevois Small Arms Survey, le taux de détention d'armes par des civils en Irak est l'un des plus élevés au monde: environ une personne sur cinq en possédait une en 2018. Abou Nizar porte en permanence un pistolet à la ceinture et garde une kalachnikov dans son bureau de change, car de nombreux «changeurs et commerçants» ont été attaqués. Militaire de profession, Hamed Hassan examine lui les canons exposés en vitrine et les

caisses de munition. Quand il rentre chez lui, sans son arme de service, cet irakien de 21 ans dit ne plus rien avoir pour sa «protection personnelle» alors que «la sécurité est toujours fragile». Dans la province de Ninive, où se trouve Mossoul, des centaines de jihadistes se cachent dans les zones montagneuses ou désertiques qui bordent la Syrie en guerre, assurent des responsables de la sécurité. Et même si l'EI ne tient plus de territoire, des attaques, notamment contre des militaires, en service ou chez eux, sont régulièrement signalées. Dans la ville - devenue après l'invasion du pays par les États-Unis en 2003 un bastion de l'insurrection anti-Américains, puis d'Al-Qaïda avant que l'EI n'en fasse sa «capitale» en Irak - les armes étaient déjà omniprésentes. Profitant du chaos en 2014, l'EI s'est emparé de casernes et autres stocks militaires désertés.



Cinéma

# Avant-première à Alger du film «Irfane»

■ Le long métrage de fiction «Irfane» (Reconnaissance), l'histoire d'un film documentaire amateur réalisé pour transmettre la mémoire d'une moudjahida et traversé de tranches de vie contemporaine de jeunes Algériens à la condition sociale difficile, a été présenté, samedi à Alger, par son réalisateur Salim Hamdi.

Par Siham B.

**D'**une durée de 110 minutes, ce film relate sur deux niveaux de narration l'histoire d'une moujahida, Yamina, campée par Chafia Boudrâa, et de sa sœur tombée au champ d'honneur ainsi que celle de son petit-fils, sa fiancée et ses amis, des jeunes pétris de talent et vivant sans grandes perspectives d'avenir en attendant un travail ou un logement.

Ahmed, un diplômé en histoire de 34 ans joué par Samir El Hakim, sans emploi et petit-fils de la moudjahida, revoit, comme chaque année lors de la célébration du déclenchement de la guerre de Libération, sa grand-mère astiquer la médaille et la photo encadrée de sa sœur en répétant les mêmes histoires.

En 2014, il comprend le besoin de transmission qu'éprouve la moudjahida qui, elle aussi, beaucoup de choses à dire, et décide de filmer son témoignage avec l'aide de ces amis et de sa fiancée Maïassa, jouée par Malika Belbey, en les faisant passer pour une équipe de télévision aux yeux de la vieille dame.

Le parcours de Yamina et de sa sœur, infirmière ayant rejoint le maquis, est inspiré des témoignages réels d'une famille révolutionnaire de la ville de Tiaret.

A la fin de ce tournage impro-



visé, le groupe entame la longue aventure administrative pour diffuser ce film.

Ce deuxième niveau de narration s'intéresse beaucoup plus au vécu du couple, Ahmed et Maïassa, se débattant pour travailler et se marier tout en essayant d'échapper au regard et au poids de la société et de la famille.

Cette partie du film montre des diplômés de l'université dans différents domaines qui enchaînent les petits emplois ou se convertissent dans de modestes activités commerciales, au détriment de leurs talents et de leurs études.

A chaque étape du récit de la moudjahida le réalisateur opère un retour en arrière avec des

séquences d'époque tournées en noir et blanc où Malika Belbey joue également le rôle de Yamina plus jeune.

Ce choix accentue également le parallèle entre deux générations de femmes algériennes et leurs rapports différents au poids de la société, en plus d'opposer deux dynamiques sociales ayant existé dans la ville de Tiaret, lieu

de tournage de la totalité du film, à deux époques différentes.

Produit par le Centre algérien du développement du cinéma et le producteur «IV2S», ce film avait été projeté lors d'un hommage rendu à l'actrice Chafia Boudrâa à Oran.

A. S./APS

## Patrimoine

### «Sécuriser le patrimoine culturel», thème du Mois du patrimoine 2019

**L**a ministre de la Culture, Meriem Merdaci, a annoncé, samedi à Alger, le lancement officiel des festivités du mois du patrimoine (18 avril - 18 mai), sous le thème «Sécuriser le patrimoine culturel».

Dans son allocution d'ouverture de la journée d'étude organisée à cette occasion au Palais de la culture Moufidi-Zakaria, M<sup>me</sup> Merdaci a mis en avant l'importance du thème retenu cette année pour célébrer le mois du patrimoine, expliquant que la sécurisation du patrimoine culturel était désormais un impératif face à la recrudescence du phénomène du trafic des pièces archéologiques et de biens culturels.

Consciente de la gravité de tels actes et de leur incidence sur sa sécurité nationale, l'Algérie a déployé d'énormes efforts dans ce domaine, a-t-elle rappelé.

Par ailleurs, la ministre a précisé que le concept de sécurisation des biens et du patrimoine «ne se limite pas au seul traitement sécuritaire mais englobe aussi l'ensemble des mesures préventives à mettre en œuvre pour contrer tout préjudice», d'autant que le ministère de la Culture s'attelle en cette période à mettre en place des approches susceptibles de dynamiser le rôle de la culture dans la promotion du tourisme des sites et parcs culturels.

Elle a ajouté que «cette démarche implique davantage d'investissement dans la sécurité préventive et dans la formation avec la contribution de différents secteurs et la dynamisation du rôle de la société

civile dans la sensibilisation à l'importance de préserver le patrimoine».

Evoquant le programme du Mois du patrimoine 2019, M<sup>me</sup> Merdaci a fait état des festivités riches et diversifiées à l'échelle nationale, organisées par les directions de la Culture et des établissements chargés de la protection du patrimoine, rappelant que l'Algérie était le seul pays maghrébin à célébrer encore cette manifestation.

Les actes de la journée d'étude se sont poursuivis par une série de conférences sur le thème «Sécuriser le patrimoine culturel», dont celles des représentants de la Gendarmerie nationale (GN), de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) et des Douanes algériennes.

Les intervenants n'ont pas manqué de fournir des statistiques sur les activités de leurs structures en matière de protection du patrimoine, rappelant à cet effet les efforts déployés pour lutter contre le vol et le trafic illicite des biens culturels.

Des représentants d'associations activant également dans le domaine de la protection du patrimoine ont mis en avant, lors de leurs interventions, le rôle de l'approche participative dans la sensibilisation à l'importance du patrimoine culturel.

L'Algérie célèbre en juin prochain le 45<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens

culturels, une des premières conventions en matière de lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

#### 25 affaires de vol de biens culturels traitées lors du premier trimestre

Les services de la Gendarmerie nationale ont traité, lors du premier trimestre de 2019, vingt cinq affaires liées au vol de biens culturels, avec arrestation de 3 individus à Khenchela, dont un étranger, pour exploitation d'un site archéologique non connu à la recherche de débris de monuments juifs, a indiqué, samedi à Alger, le commandant Medjahed Laribi, représentant du Commandement de la Gendarmerie nationale.

Intervenant lors d'une journée d'étude sur «la sécurisation du patrimoine culturel», organisée au Palais de la Culture à l'occasion du Mois du patrimoine, le commandant Medjahed Laribi, du Bureau central de protection du patrimoine culturel et historique relevant de la Gendarmerie nationale, a fait savoir que «le premier trimestre de 2019 s'est soldé par le traitement de plus de 25 affaires, dont la plus importante avait trait à une tentative d'atteinte à un site archéologique non connu ou abandonné dans la wilaya de Khenchela ayant conduit à l'arrestation de 3 individus, dont un ressortissant européen possédant en plus la double nationalité israélienne».

Ce ressortissant européen, docteur en archéologie maîtrisant 5 langues, effectuait en compagnie de ces deux assistants des fouilles illégales sur un site abandonné sur le territoire de la wilaya de Khenchela à la recherche de débris attestant d'une existence juive dans la région», a-t-il précisé, ajoutant que le ministère de la Culture «avait été informé des détails de cette affaire, traitée depuis 20 jours seulement». Evoquant la répartition géographique des affaires traitées, le commandant Medjahed Laribi a fait état d'une préférence pour «l'est du pays où les ruines romaines sont les plus prisées sur le marché noir».

En Algérie, le trafic des biens culturels concerne principalement (à plus de 60%) les pièces numismatiques et les pointes de flèches datant de la préhistoire, a-t-il fait savoir, ajoutant que les pièces de monnaie en or des périodes des Aghlabides et des Almoravides sont les objets les plus recherchés. Quant au bilan des services de la Sûreté nationale entre 2016 et le premier trimestre 2019, le Commissaire principal de police, Moulay Achour, chargé de la lutte contre les atteintes au patrimoine culturel, a fait état de 123 affaires traitées et 8 600 biens culturels récupérés, dont 7 500 pièces de monnaie.

Organisée par le ministère de la Culture, cette journée d'étude donne le coup d'envoi officiel de la célébration du mois du patrimoine, qui s'étale du 18 avril au 18 mai prochain.

Amine A.



## AG électorale de la Fédération de basket-ball Bouarifi revient à la présidence

M. RABAH BOUARIFI a été élu à l'unanimité samedi à la tête de la Fédération algérienne de basket-ball (FABB) jusqu'à l'expiration du mandat olympique en cours (2017-2020), lors de l'assemblée générale électorale (AGE) qui s'est déroulée au siège du Comité olympique et sportif algérien (COA) à Alger. Candidat unique au poste de président de la FABB, après le rejet des bilans moral et financier du président Ali Slimani et de son bureau exécutif, lors de l'AG ordinaire tenue le 14 mars dernier, Bouarifi sera à la tête de l'instance fédérale pour la deuxième fois de sa carrière après un premier mandat lors du cycle olympique (2013-2016). «Je n'ai jamais quitté la discipline, je suis un enfant du basket. Je tiens à remercier les membres de l'AG qui ont exprimé leur volonté en toute démocratie, de leur confiance», a déclaré Bouarifi après une élection à l'unanimité et à main levée des

membres de l'AG. «Maintenant la priorité est de sauver la saison en cours avec la reprise des compétitions nationales et le règlement du litige avec les arbitres. Nous allons programmer incessamment une réunion avec les présidents des clubs pour trouver une solution adéquate», a-t-il ajouté. Bouarifi, dont le bilan moral avait été rejeté à la fin de son mandat en 2017, était également sous le coup d'une décision d'inéligibilité du ministère de la Jeunesse et des Sports sous El Hadi Ould Ali. Afin de pouvoir être élu à la tête de la FABB, Bouarifi a été réhabilité par les membres de l'assemblée générale de la FABB, réunis le 13 mars en session extraordinaire (AGEEx), profitant notamment de la décision du nouveau ministre Raouf Salim Bernaoui de rétablir dans leurs droits les personnes «injustement» écartées par l'administration.

## Championnats d'Afrique d'athlétisme U18 et U20 Bekkouche déclare forfait pour la finale du 400m/haies

LE HURDLER algérien Hicham Bekkouche, blessé à la cuisse gauche, a déclaré forfait pour la finale du 400m/haies des Championnats d'Afrique des moins de 18 ans et des moins de 20 ans, actuellement en cours à Abidjan (Côte d'Ivoire), a-t-on appris samedi auprès de la Fédération algérienne d'athlétisme (FAA). «Bekkouche a contracté une elongation aux ischio-jambiers de la cuisse gauche en demi-finale du 400m/haies des U20, disputée vendredi, et ne pourra donc pas participer à la finale», a détaillé l'instance fédérale. «Le kiné de la sélection nationale, Sami Omar, a fait tout son possible pour remettre Bekkouche sur pied, et lui permettre de disputer cette finale, mais en vain», a regretté la FAA. Un vrai coup dur pour la sélection algérienne, car Bekkouche représentait une chance de médaille supplémentaire pour Les Verts, dont le compteur stagne actuellement à

sept breloques (3 or, 3 argent et 1 bronze). Les médailles en métal précieux ont été décrochées par Abdenour Ameur sur le 10.000m marche des moins de 18 ans, ainsi que le décathlonien Mohamed Abderrahmane Zadi chez les moins de 20 ans et Melissa Touloum sur le 5000m des moins de 18 ans.

## Coupe d'Algérie de handball (messieurs) La JSES et le GSP animeront la finale

LES CLUBS de la JSE Skikda et du GS Pétroliers animeront le 4 mai prochain, à la salle de la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), la finale de la Coupe d'Algérie de handball (seniors messieurs) en battant, samedi, respectivement l'ES Ain-Touta et le CRB Baraki, en demi-finales de l'épreuve. A Tadjanet, les Skikdis se sont offerts le tenant

en effet, les Verts affronteront le Mali le 16 juin à Abu Dhabi aux EAU. Un accord a été trouvé, ainsi, entre les fédérations des deux pays pour confirmer ce match qui sera très intéressant pour la bande à Belmadi, d'autant plus qu'il s'agit d'un adversaire très intéressant. Ce match intervient à une semaine du début de la compétition pour l'EN et son premier match face au Kenya qui se jouera le 23 juin

de la Coupe, l'ES Ain-Touta, sur le score de (26-25) mi-temps (12-12), alors que le GSP a dominé le CRB Baraki par (22-19), mi-temps (8-8), en match joué à Ain-Benian. La JSES et le GSP (ex-MCA) s'étaient affrontés à ce stade de la compétition en 2006 et 2009, remportés par les Algérois, 23-26 et 34-21. Le MC Alger avait affronté en finale-2000 une autre équipe skikdie,

au Caire. Même Mougousouba, coach de la sélection malienne, est satisfait après la programmation de ce match, lui qui considère que l'Algérie est une équipe qui lui permettra d'être fixé sur le niveau de son groupe, vu qu'elle est constituée d'un groupe de joueurs talentueux. Belmadi, lui, a obtenu ce qu'il voulait des dirigeants de la FAF, étant donné qu'il avait exigé de programmer au moins deux matchs amicaux d'un niveau relevé pour pouvoir jauger les capacités de ses pouillains avant l'entame de cette

compétition très importante pour tout le monde. Le coach national estime que le Mali a un jeu qui se rapproche de celui de l'adversaire des Verts dans son groupe, le Sénégal en l'occurrence. En donnant la réplique aux Aigles du Mali, l'EN aura l'occasion de se préparer comme il se doit pour le match face aux Lions de la Térangua qui sera le plus difficile pour elle lors de la phase des poules. L'essentiel pour Belmadi est de tirer le maximum d'enseignements avant d'être fixé sur le groupe sur lequel il comptera en prévision de la CAN qui débutera au mois de juin et où les Verts auront la tâche quelque peu difficile. Le plus important est de bien se préparer pour ce rendez-vous qui sera un vrai test pour la sélection nationale, sachant que Belmadi a affirmé qu'il n'y va pas pour faire de la figuration, mais qu'il se donnera à fond pour aller le plus loin possible et pourquoi pas soulever le trophée même si ce ne sera pas facile.

M. M.

# Equipe nationale Les Verts affronteront le Mali le 16 juin

■ Le coach national, Djamel Belmadi, est désormais fixé sur le nom du second sparring-partner, après la RDC que la sélection rencontrera début juin.



Par Mahfoud M.

Les Verts donneront la réplique aux Aigles

## Ligue 2 Mobilis (28<sup>e</sup> J) Statu quo en tête

Les candidats à l'accession : LASO Chlef, WA Tlemcen, US Biskra et NC Magra, ont été les plus gros bénéficiaires de la 28<sup>e</sup> journée de Ligue 2 Mobilis de football, disputée ce samedi après-midi, car ayant tous engrangé les trois points nécessaires pour rester dans la course, au moment où le RC Kouba a probablement laissé passer sa dernière chance d'éviter le purgatoire, en se faisant accrocher à domicile par le concurrent direct, ASM Oran (0-0). De tous les candidats à l'accession, ce sont probablement le WA Tlemcen et le NC Magra qui ont réussi la meilleure affaire, car ayant ramené leurs victoires respectivement de Boussaâda et d'Annaba, sur le même score

d'un but à zéro. Le WAT a réussi à l'emporter grâce à Belhemri (27) alors que le NCM s'en était remis à Boulainceur (55). L'ASO Chlef et l'US Biskra ont également «fait le job» ce samedi, en s'imposant difficilement à domicile, à commencer par les Zibans, qui ont dominé le RC Relizane (1-0), grâce à Benachour (66), au moment où les Chéliéfiens ont compté une nouvelle fois sur l'inévitable Djahel pour inscrire leur unique but contre le MC El Eulma (57). Ainsi, l'ASO et le WAT restent ex aequo à la première place, avec 51 points, suivis de l'USB (37/49 pts), alors que l'ex-leader, le NC Magra, qui a été sérieusement ébranlé par la lourde sanction de la commission de discipline de

la LFP, reste accroché au pied du podium, avec 47 points en attendant le verdict de la commission de recours de la FAF. Dans le bas du classement, c'est probablement l'USM El Harrach qui a réussi la meilleure affaire du jour, en ramenant une précieuse victoire de son déplacement chez la JSM Béjaïa (0-1). Un succès assuré dès la 46<sup>e</sup> par Bahi et qui permet aux Jaune et Noir de rester dans la course au maintien, car bien qu'étant actuellement premier club reléguable, ils disposent du même nombre de points que le 12<sup>e</sup>, l'ES Mostaganem, qui compte 32 unités. A l'inverse, le RC Kouba n'a tiré aucun profit de cette 28<sup>e</sup> journée, puisque malgré l'avantage du terrain et le soutien du public,

il s'est contenté d'un nul vierge contre l'ASM Oran, alors qu'il s'agissait d'un match à six points, qu'il fallait impérativement gagner pour maintenir l'espoir d'un éventuel sauvetage. Certes, mathématiquement parlant, le Raed n'est pas encore relégué en Division Amateur, mais après ce nouveau revers au stade Mohamed-Benhaddad, de surcroît face à un concurrent direct pour le maintien, c'est le cas de dire que c'en est probablement fini pour lui. Un peu plus haut dans le classement, le duel entre clubs de milieu tableau entre le MC Saïda et la JSM Skikda a tourné à l'avantage du MCS (1-0), grâce à une réalisation unique, signée Abdi à la 12<sup>e</sup> minute et qui lui procure une

bonne bouffée d'oxygène dans cette dernière ligne droite du parcours (117/33 pts). Enfin, et même si elle officiellement reléguée au palier inférieur depuis déjà plusieurs jours, l'USM Blida continue à jouer le jeu, en respect de l'éthique sportive, comme en témoigne son dernier succès à domicile contre l'ES Mostaganem. Une courte victoire (1-0), grâce à Nour El Imam (89) et qui permet à la formation de la Ville des Roses d'engranger son 14<sup>e</sup> point en 28 journées. La lutte devrait battre son plein au cours des deux matchs restants et les pronostics restent ouverts sur différentes probabilités aussi bien pour l'accession en L1 que pour le maintien.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Histoire

## Mort de l'historienne Annie-Rey Goldzeiguer, spécialiste de l'Algérie

L'HISTORIENNE française, Annie-Rey Goldzeiguer, spécialiste de l'Algérie et du Maghreb, est décédée mardi à l'âge de 94 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

Les obsèques civiles ont eu lieu samedi au cimetière Ramerupt (Massiac, Auvergne), a-t-on ajouté. Née à Tunis en 1925, Annie Rey-Goldzeiguer s'installe avec sa mère en 1943 à Alger où elle obtient son bac et s'inscrit à l'université. «J'ai vécu alors à Alger dans le milieu, fortement politisé, des étudiants de l'université.

J'y ai participé à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai 1945 : j'ai été traumatisée par la manifestation nationaliste (organisée par le PPA) et sa répression brutale. Mais le véritable choc fut le 8 mai 1945, quand j'ai vu et compris la riposte violente de l'aviation française sur la Petite Kabylie.

J'ai alors vécu intensément la ruine de mes illusions», avait-elle raconté dans son ouvrage «Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945» (La Découverte, 2002), reconnu important par tous les spécialistes de la période. Après les massacres d'Algériens du 8 mai 1945, elle avait pris une décision : «Je me suis jurée de quitter l'Algérie et de n'y revenir qu'après l'indépendance. J'ai tenu parole», avait-elle dit à Gilles Perrault en 1983.

Elle revient à Alger en 1962 pour des recherches pour

élaborer sa thèse sur «Le Royaume arabe et désagrégation des sociétés traditionnelles en Algérie», édité à Alger. Elle est aussi l'auteure en 2002 de l'ouvrage «De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois».

Sous la direction de l'autre historien Charles-André Jullien, elle soutient sa thèse à la Sorbonne, le 14 mars 1974, sous le titre «Royaume arabe et désagrégation des sociétés traditionnelles en Algérie», édité à Alger. Elle est aussi l'auteure en 2002 de l'ouvrage «De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois».

Sur le plan politique, Annie Rey-Goldzeiguer, militante communiste, a été très critique, à travers la publication oppositionnelle «L'Étincelle», sur le vote des pouvoirs spéciaux en Algérie par les députés communistes en mars 1956.

Elle se joint au groupe de La Voie communiste et participe à l'aide au Front de libération nationale (FLN).

En 2011, elle est signataire du manifeste intitulé «Non à un hommage national au général Bigeard» et en 2014, elle participe à l'«Appel des 171 pour la vérité sur le crime d'Etat que fut la mort de Maurice Audin».

Réagissant à son décès, l'historien Alain Ruscio a indiqué qu'Annie et son mari Roger «ouvriraient bien souvent leur porte à tous ceux qui partageaient leur amour pour l'Algérie».

Hani Y.

Algérie/Espagne

## Évocation du séjour à Oran de Cervantes (1547-1616)

L'ÉVOCACTION du passage à Oran de l'illustre figure de la littérature espagnole Miguel de Cervantes (1547-1616) figure parmi les activités proposées dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine (18 avril-18 mai), a-t-on appris samedi des organisateurs.

Une balade sur les traces de l'itinéraire suivi par l'auteur de «Don Quichote» en 1581 à Oran est prévue le 27 avril à l'intention du grand public, a indiqué la direction de l'Institut Cervantès dans un communiqué.

Ce parcours est programmé suivant la description fournie par Miguel de Cervantes dans sa comédie chevaleresque «El Gallardo Español» (Le vaillant Espagnol), écrite une dizaine

d'années après son séjour à Oran. Le public oranais est convié, avant cette sortie, à une séance de lecture de «Don Quichote» qui se tiendra mardi prochain, journée coïncidant avec la commémoration de la mort de Cervantes.

L'illustre écrivain espagnol est également connu pour son œuvre «Los banos de Argel» (les bagnes d'Alger), inspirée de sa période de captivité à Alger (1575-1580).

D'autres activités dédiées à la littérature, au cinéma et à la musique hispaniques sont au menu du programme proposé par l'Institut Cervantes d'Oran dans le cadre de la célébration du mois du patrimoine.

M. L.

## Neuvième vendredi de manifestations



Djalou@hotmail.com

Corruption

## L'affaire du sénateur Boudjouher reportée

■ Pour la 2<sup>e</sup> fois, le tribunal de Tipasa a prononcé hier, lors d'une audience publique présidée par la juge Radia Benghezal, le report du jugement de l'affaire Boudjouher Malik, membre du Conseil de la nation, accusé de corruption, en compagnie de deux autres prévenus, à la semaine prochaine.

Par Meriem Benchaouia

Ce report a été prononcé, suite au refus de plaider, signifié par maître Si Damou, avocat de l'accusé, en avançant son soutien au mot d'ordre de grève de l'Ordre des avocats, au moment où ses confrères Zahi Said et Mokrane Ait Larbi (avocats du sénateur Boudjouher) ont plaidé pour la mise en liberté provisoire de leur mandant en avançant le «non-respect des procédures de levée d'immunité». Un fait à l'origine d'une grande tension constatée à cette audience, marquée par une présence remarquable de citoyens et de membres des familles des accusés dans cette affaire. Le tribunal a également prononcé, pour la 2<sup>e</sup> fois consécutive, le rejet de la demande de liberté provisoire au profit de l'accusé principal dans cette affaire (sénateur Boudjouher), au moment où des voix de citoyens et de membres de familles des victimes se sont élevées dans la salle d'audience pour demander aux avocats d'«effectuer leurs plaidoiries, en vue d'un jugement équitable de cette affaire», dont les accusés se trouvent en détention provisoire depuis août dernier, a-t-on constaté sur place. Pour rappel, Boudjouher Malik (ex-sénateur RND) se trouve depuis août dernier en détention provisoire, en compagnie de deux autres prévenus, après leur

arrestation «en flagrant délit de corruption» ainsi que pour «abus de pouvoir et de fonction». Dans sa justification de la demande de liberté provisoire, soutenue par maître Ait Larbi, l'avocat Zahi Said a considéré «inadmissible de placer en détention provisoire un sénateur dont l'immunité n'a pas été levée», assurant par là «le non-respect des procédures de levée d'immunité», alors que l'avocat Si Damou s'est opposé à la demande créant une véritable cacophonie dans la salle d'audience. Une présence sécuritaire intense a marqué le déroulement de l'audience tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle du tribunal. A noter que cette affaire, à l'origine d'une grande polémique politique et juridique, implique six individus, les trois prévenus arrêtés, la victime et trois témoins. La chambre correctionnelle du tribunal de Tipasa avait prononcé lors de la 1<sup>re</sup> audience de cette affaire, le 14 avril dernier, le rejet de la demande de libération émise par la défense de l'accusé principal (Boudjouher), tout en reportant le jugement de l'affaire au 21 du mois courant. Le sénateur Boudjouher a été arrêté par les services de la Police judiciaire relevant de la sûreté de wilaya de Tipasa, en flagrant délit de réception d'un pot-de-vin de deux millions de DA, qu'il aurait reçu de la part d'un investisseur privé (secteur touristique) en vue

d'une «intervention pour débloquent un dossier», au moment où la défense assure qu'il s'agit d'un «prêt de la part de l'investisseur contre un chèque à blanc». Le 16 août dernier, le secrétaire général du RND, Ahmed Ouyahia, avait décidé de radier «définitivement» des rangs du parti le membre du Conseil de la nation élu à Tipasa, Boudjouher Malik, en se référant, dans sa décision, aux dispositions des statuts du parti. Le 4 septembre écoulé, près de 20 membres du Conseil de la nation ont boycotté les travaux de la séance d'ouverture de la session parlementaire ordinaire 2018/2019, présidée, alors, par Abdelkader Bensalah, en «solidarité» avec leur collègue Boudjouher Malik, arrêté dans une affaire de corruption. L'arrestation de Boudjouher s'appuie sur les articles 111 du code pénal et 128 de la Constitution stipulant qu'en cas de flagrant délit ou de crime flagrant, il peut être procédé à l'arrestation du député ou du membre du Conseil de la nation. Le bureau de l'Assemblée populaire nationale ou du Conseil de la nation, selon le cas, en est immédiatement informé. Il peut être demandé par le bureau saisi, la suspension des poursuites et la mise en liberté du député ou du membre du Conseil de la nation.

M. B.